

EXEMPLE : TROIS ENFANTS ET UNE FLÛTE

Au cœur de cette difficulté particulière, à savoir trouver une solution impartiale unique au problème de la société parfaitement juste, il y a la « durabilité » de logiques de justice plurielles et concurrentes, qui peuvent toutes prétendre à l'impartialité mais n'en sont pas moins différentes – et rivales. En voici un exemple : il s'agit de décider lequel de ces trois enfants – Anne, Bob ou Carla – doit recevoir la flûte qu'ils se disputent. Anne la revendique au motif qu'elle est la seule des trois à savoir en jouer (les autres ne le nient pas) et qu'il serait vraiment injuste de refuser cet instrument au seul enfant capable de s'en servir. Sans aucune autre information, les raisons de lui donner la flûte sont fortes.

Autre scénario : Bob prend la parole, défend son droit à avoir la flûte en faisant valoir qu'il est le seul des trois à être pauvre au point de ne posséder aucun jouet. Avec la flûte, il aurait quelque chose pour s'amuser (les deux autres concèdent qu'ils sont plus riches et disposent d'agréables objets). Si l'on n'entend que Bob et pas les autres enfants, on a de bonnes raisons de lui attribuer la flûte.

Dans le troisième scénario, c'est Carla qui fait remarquer qu'elle a travaillé assidûment pendant des mois pour fabriquer cette flûte (les autres le confirment) et au moment précis où elle atteint au but, « juste à ce moment-là », se plaint-elle, « ces extirpateurs tentent de [lui] prendre la flûte ». Si l'on n'entend que les propos de Carla, on peut être enclin à lui donner la flûte, car il est compréhensible qu'elle revendique un objet fabriqué de ses propres mains.

Mais si l'on a écouté les trois enfants et leurs logiques respectives, la décision est difficile à prendre. Les théoriciens de différentes tendances, comme les utilitaristes, les partisans de l'égalitarisme économique ou encore les libertariens purs et durs, diront peut-être que la solution juste, évidente crève les yeux. Mais il est à peu près certain que ce ne sera pas la même.

Il est probable que Bob, le plus pauvre, serait assez énergiquement soutenu par l'égalitariste économique, bien décidé à

réduire les écarts entre les ressources économiques des gens. Et que Carla, la fabricante, éveillerait la sympathie immédiate du libertarien. C'est peut-être l'hédoniste utilitariste qui aurait le plus de mal à se décider, mais il serait sûrement enclin à trouver important, plus que le libertarien ou l'égalitariste, le plaisir d'Anne, qui sera probablement le plus intense des trois puisqu'elle est la seule à savoir jouer de la flûte. Néanmoins, il verrait aussi que le « gain de bonheur » serait chez Bob plus grand que chez les autres, en raison de son état de privation relative. Le « droit » de Carla à posséder ce qu'elle a fabriqué risque fort de ne pas éveiller chez l'utilitariste d'écho immédiat, mais une réflexion utilitariste plus poussée ferait néanmoins une place à la nécessité d'inciter au travail, de créer une société qui soutient et encourage la production d'utilités en autorisant chacun à garder ce qu'il produit par ses propres efforts*.

Le soutien du libertarien à Carla ne dépendra pas, comme ce serait nécessairement le cas pour l'utilitariste, d'une réflexion sur les incitations : un libertarien admet d'emblée le droit d'une personne à posséder ce qu'elle a produit. L'idée du droit aux fruits de son travail peut réunir la droite libertarienne et la gauche marxiste (et peu importe que chacune soit gênée de se retrouver en compagnie de l'autre)**.

L'idée générale qui s'impose ici est qu'il n'est pas facile de récuser d'emblée comme infondée l'une ou l'autre de ces revendications, qui reposent respectivement sur la recherche de la satis-

* Nous envisageons ici, bien sûr, un cas simple où il est aisé de dire qui a produit quoi. En l'occurrence, Carla a fabriqué une flûte. Mais ce type de diagnostic peut poser de graves problèmes lorsque interviennent des facteurs de production différents et des ressources autres que la main-d'œuvre.

** Il se trouve que Karl Marx lui-même est ensuite devenu assez sceptique sur le « droit aux fruits de son travail » : il a fini par le percevoir comme un « droit bourgeois », qu'il faudrait en définitive rejeter en faveur d'une « répartition en fonction des besoins », point de vue qu'il a développé avec une certaine vigueur dans son dernier ouvrage de fond, *Critique du programme de Gotha* (1875). L'importance de cette dichotomie est analysée dans mon livre *On Economic Inequality*, op. cit., chap. 4. Voir aussi G. A. Cohen, *History, Labour and Freedom. Themes from Marx*, Oxford, Clarendon Press, 1988.

faction humaine, l'élimination de la pauvreté et le droit de jouir des fruits de son travail. Les différentes solutions reposent toutes sur des arguments sérieux, et il est très difficile de déclarer, sans quelque arbitraire, que l'une d'elles doit incontestablement l'emporter*.

Je voudrais aussi attirer ici l'attention sur un fait assez évident : les arguments qui fondent les positions des trois enfants divergent non pas sur ce qui constitue l'avantage individuel (tous les enfants estiment avantageux d'avoir la flûte et leurs raisonnements respectifs intègrent cette idée), mais sur les principes généraux qui doivent régir l'attribution des ressources. Ces différences portent sur la façon de prendre des mesures sociales et sur le type d'institutions sociales qu'il convient de choisir, et, par conséquent, sur les réalisations sociales qui en résulteront. Ce n'est pas seulement que les intérêts particuliers de ces trois enfants diffèrent (même si c'est le cas, bien sûr), c'est aussi que chacun des trois arguments renvoie à un type différent de logique impartiale et non arbitraire.

C'est un problème tant pour le mécanisme rigoureux d'élaboration des principes de la justice comme équité, dans la position originelle rawlsienne, que pour d'autres impératifs d'impartialité, par exemple l'exigence posée par Thomas Scanlon selon laquelle nos principes doivent satisfaire « ce que les autres ne peuvent pas raisonnablement rejeter⁴ ». Des théoriciens de différentes tendances, on l'a dit – utilitaristes, partisans de l'égalitarisme économique, défenseurs des droits des travailleurs ou encore libertariens sans états d'âme –, assureront tous qu'il existe une seule solution juste, qu'elle s'impose immédiatement, qu'elle est aisément détectable, mais, au moment de citer « la » bonne solution, si évidente, chacun plaidera pour des options totalement différentes. Peut-être n'existe-t-il pas, en fait, de dispositif social

* Comme l'écrit Bernard Williams, « il n'est pas nécessaire qu'un désaccord soit surmonté ». De fait, « il peut demeurer un trait important et constitutif de nos relations à autrui, également être considéré comme quelque chose d'attendu à la lumière des explications dont nous disposons sur la façon dont il surgit » (*L'Éthique et les Limites de la philosophie*, trad. fr. de Marie-Anne Lescourret, Paris, Gallimard, 1990, p. 145).

parfaitement juste et identifiable susceptible de faire émerger un consensus impartial.

LE CADRE GÉNÉRAL :

COMPARATIF OU TRANSCENDANTAL ?

Si l'approche transcendantale pose problème, ce n'est pas seulement parce qu'une pluralité de principes rivaux peuvent être jugés pertinents pour l'évaluation de la justice. Si important l'argument de l'inexistence d'un dispositif social parfaitement juste et identifiable soit-il, il en existe un autre, crucial, pour orienter la raison pratique de la justice vers l'approche comparative : le transcendantalisme est non seulement dépourvu de faisabilité, mais aussi de nécessité. Identifier des dispositifs sociaux entièrement justes n'est ni nécessaire ni suffisant pour qu'une théorie de la justice puisse guider le choix raisonné entre des politiques, des stratégies ou des institutions.

Si nous essayons de choisir entre un Picasso et un Dali, rien ne sert de renvoyer au fait que le tableau idéal est *La Joconde* (à supposer qu'un tel diagnostic transcendantal soit possible). Ce peut être un point de vue intéressant à connaître, mais d'aucune aide⁵. Il n'est donc absolument pas nécessaire de se demander quel tableau est le plus admirable ou le plus parfait du monde pour choisir entre ces deux options. Et il n'est ni suffisant ni particulièrement utile de savoir que *La Joconde* est le tableau le plus parfait quand le choix doit s'effectuer entre un Dali et un Picasso.

Mais peut-être est-ce trop simple pour être vrai. Une théorie qui identifie une option transcendantale ne nous dit-elle pas aussi, par là même, ce que nous voulons savoir sur la justice comparative ? La réponse est non, elle ne le fait pas. Certes, on peut être tenté de penser qu'il suffit d'ordonner les solutions en fonction de leur plus ou moins grande proximité avec le choix parfait, de telle sorte qu'une identification transcendantale apporterait ainsi, indirectement, un classement des options. Mais cette méthode ne nous mènera pas très loin, parce que les objets